

DOSSIER DE PRESSE

TOUS MOBILISES POUR GAGNER

ELECTION TPE 2016

CAMPAGNE INFO-DROITS

CARAVANE CGT INFO-DROITS

La Fédération CGT commerce, distribution, services dans le cadre des campagnes en direction des salariés du particulier employeur et des assistantes maternelles initiées chaque année, réalise, dès le mois de mai, à l'instar de la 1^{ère} campagne électorale TPE 2012, une tournée nationale d'information pour partir à la rencontre des salariés. Les objectifs de cette opération, conforter et développer le syndicalisme de proximité, sensibiliser aux enjeux électoraux qui se présentent et inviter au vote CGT.



CONTACTS

- **Stéphane Fustec**, secrétaire de la fédération du Commerce et des Services
Tél. : 06 13 61 28 86
- **Laurence Hirsch**, relations presse
Tél. : 06 72 96 10 97
- www.sap.cgt.fr



PRINCIPE DE L'OPERATION CAMPAGNE INFO-DROITS

- Un véhicule podium et un véhicule suiveur habillés aux couleurs de la campagne CGT commerce. Cette caravane est à la fois centre d'information et d'exposition pour répondre à tous les salariés.
- 12 panneaux d'exposition pour expliciter les enjeux des élections TPE pour les salariés.



UN TOUR DE FRANCE EN DEUX VAGUES

→ Du 10 mai au 25 juin : 15 villes étapes

En mai : le 10 à Rennes • le 12 à Nantes • le 14 à Tours • le 17 à Orléans • le 19 à Dijon • le 21 à Troyes
le 24 à Strasbourg • le 26 à Nancy • le 28 à Metz • le 31 à Lens

En juin : le 2 à Lille • le 4 à Rouen • le 14 à Caen • le 16 à Cherbourg • le 18 à Rennes • le 23 ou le 24 à Paris

→ Du 27 septembre au 26 novembre : 27 villes étapes

En septembre : le 27 à Lyon • le 29 à Saint-Étienne • le 29 à Rennes

En octobre : le 1^{er} à Clermont-Ferrand • le 3 à Cannes • le 6 à Toulon • les 7 et 8 à Marseille
le 11 à Montpellier • les 14 et 15 à Toulouse • le 18 à Bordeaux • le 20 à La Rochelle

Du 22 octobre au 26 novembre : 16 villes d'Île-de-France.

Pendant la tournée du bus, des militants iront à la rencontre des salariés du particulier employeur et des très petites entreprises pour les informer, les accompagner dans leurs démarches, tenir une permanence, leur donner un kit sur leurs droits, animer des réunions, les alerter sur les élections des TPE.



**POUR LA DEUXIEME FOIS,
DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE BRANCHE
AURONT LIEU EN DIRECTION
DES SALARIES DES PETITES ENTREPRISES
DE MOINS DE 11 SALARIES.**

**LA CGT ENTEND RESTER
LA 1^{ERE} ORGANISATION SYNDICALE REPRESENTATIVE
GRACE A UN SYNDICALISME DE PROXIMITE
FACILITE PAR SON RESEAU DE PROXIMITE
ET SES 857 UNIONS LOCALES
ET LA CREATION D'ESPACES DEDIES AUX SALARIES
DU PARTICULIER EMPLOYEUR.**

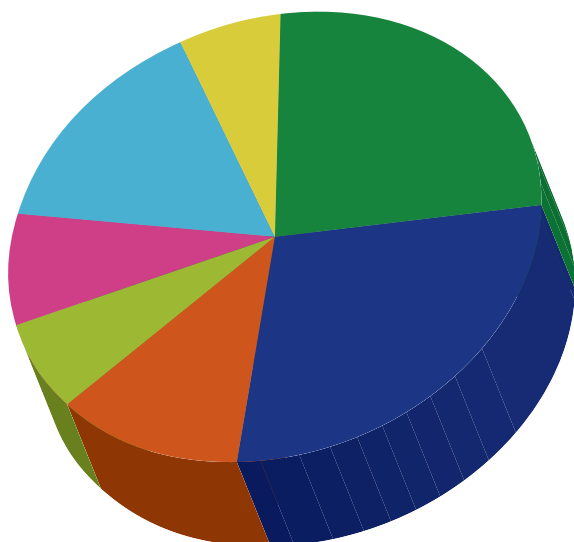
Ces élections concernent 4,6 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, de l'économie sociale, de l'industrie et des services, branche professionnelle qui réunit les 1,6 million de salariés du particulier employeur et 350 000 assistantes maternelles. La Fédération commerce, services et distribution de la CGT est au cœur de cette campagne, les salariés des très petites entreprises étant très majoritairement issus de ses champs professionnels.

Dans le cadre de ces élections professionnelles qui auront lieu du 28 novembre au 12 décembre 2016, la **fédération CGT commerce, services et distribution organise la tournée en France d'un « Bus CGT info-droits » qui fera étape dans 42 villes pour expliquer le déroulement du scrutin aux salariés des très petites entreprises.** Cette opération se dote d'une autre mission : celle de faire connaître des droits récemment acquis à des salariés du particulier employeur, souvent précaires et isolés, et de les alerter sur des droits auxquels ils peuvent prétendre.



LES CHIFFRES DU SECTEUR

- L'artisanat : 1,4 million
- Les professions libérales : 600 000
- **Les assistantes maternelles : 375 000**
- Les petites associations : 400 000
- Les petits commerces et les petites industries : 800 000
- Les secteurs sans convention collective : 300 000
- **Les salariés du Particulier Employeur particuliers employeurs : 1 300 000**



- L'artisanat
- Les professions libérales
- Les assistantes maternelles
- Les petites associations
- Les petits commerces et les petites industries
- Les secteurs sans convention collective
- Les salariés du Particulier Employeur particuliers employeurs



**1,6 MILLION DE SALARIES
TRAVAILLENT AU DOMICILE D'UN PARTICULIER,
ON PEUT COMPTER PARMIS EUX :
LES AIDES A DOMICILE, LES AUXILIAIRES DE VIE,
LES GARDES D'ENFANTS, LES JARDINIERS...**

LES CHIFFRES CLEFS

LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS EN 2012 :

- 3,6 millions de particuliers employeurs
- 1,6 million de salariés
- 12,2 milliards d'Euros versés par les particuliers employeurs (9,1 milliards d'euros de masse salariale nette + 3,1 milliards d'euros de cotisations patronales et salariales).
- 1,8 milliard d'heures rémunérées

LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS CEST...

...DES EMPLOIS FAMILIAUX (HORS GARDES D'ENFANTS A DOMICILE) :

- 2,4 millions de particuliers employeurs d'employés familiaux
- 1,2 million d'employés familiaux
- 492 millions d'heures rémunérées
- 4,7 milliards d'euros de masse salariale nette

...DES EMPLOIS DE GARDES D'ENFANTS A DOMICILE

- 118 220 parents employeurs de gardes d'enfants à domicile
- 109 515 gardes d'enfants à domicile
- 70,6 millions d'heures rémunérées
- 592 millions d'euros de masse salariale nette

DES EMPLOIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

- 1,1 million parents employeurs d'assistantes maternelles
- 351 665 assistantes maternelles
- 1,2 milliard d'heures rémunérées*
- 3,8 milliards d'euros de masse salariale nette

Source IRCEM pour les effectifs de salariés ; Acofos pour les effectifs de particuliers employeurs, la masse salariale, le nombre d'heures rémunérées et les cotisations sociales.

Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

*Le nombre d'heures rémunérées ou déclarées pour les assistantes maternelles dépend du nombre d'enfants gardés : si l'assistante maternelle garde simultanément deux enfants pendant 1 heure, 2 heures sont déclarées à la PAJE.



QUI SONT LES SALARIES DU PARTICULIER EMPLOYEUR ?

**LES METIERS DES SALARIES DU PARTICULIER EMPLOYEUR
CORRESPONDENT LARGEMENT AUX BESOINS
EN MATIERE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
ET D'AIDE A L'AUTONOMIE POUR
LES PERSONNES AGEES OU DEPENDANTES.**

**CES SALARIES MAJORITAIREMENT DES FEMMES
SOUFFRENT D'UN DEFICIT DE RECONNAISSANCE.
JOURNEES MORCELEES AU SERVICE DE PLUSIEURS
EMPLOYEURS, PROBLEMES DE TRANSPORTS,
CONDITIONS DE TRAVAIL DIFICILES ET FAIBLES
REMUNERATIONS SONT LEUR LOT QUOTIDIEN.**

**AUXILIAIRES PARENTALES, AUXILIAIRES DE VIE,
JARDINIERS OU ENCORE ENSEIGNANTS,
LES METIERS DES SERVICES A LA PERSONNE ET
DE L'EMPLOI FAMILIAL PAR DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS SONT EXTREMEMENT VARIES.**

**SEULS POINTS COMMUNS :
L'ISOLEMENT ET L'ABSENCE DE RECONNAISSANCE
DE L'UTILITE DE CES PROFESSIONS EN MATIERE D'AIDE A
L'AUTONOMIE, D'ACCUEIL ET D'EDUCATION DES ENFANTS.
OU TOUT SIMPLEMENT COMME ACTEURS QUI FACILITENT
LA VIE DE PLUSIEURS MILLIONS DE CITOYENS, SALARIES,
AIDANTS FAMILIAUX OU RETRAITES.**



LA FEDERATION CGT COMMERCE, DISTRIBUTION ET SERVICES LA RENCONTRE DES SALARIES DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES TRES PETITES ENTREPRISES.

Créée en 1973, la fédération CGT des personnels du commerce, de la distribution et des services rassemble plus de 45 000 syndiqués répartis sur 80 branches, et plus de 120 conventions collectives et représentant près de 8 millions de salariés.

Les métiers du service à la personne connaissent un développement spectaculaire et concernent majoritairement les salariés du particulier employeur. Depuis 2007, l'engagement de la fédération CGT du commerce, de la distribution et des services s'est renforcé auprès d'eux et elle fait de leur défense et de l'information sur leurs droits, une priorité.

- 2002 : signature d'une Convention collective des salariés du particulier employeur
- 2005 : Signature d'une Convention collective des assistantes maternelles
- **2012 : élections TPE. La CGT est placée en tête avec 29,4 % des voix pour la CGT toutes branches confondues et 44 % des voix pour les salariés du particulier employeur.**
- **En 2013, 2014 et 2015, et en dehors de toute échéance électorale, la fédération a maintenu ses actions d'information en poursuivant des campagnes nationales d'envergure et en créant des outils de vulgarisation des textes conventionnels.**
- **En 2016, la campagne électorale relative au calcul de la représentativité syndicale permet de prolonger cette action et de partir à la rencontre de ce salariat qui a prouvé la confiance qu'il accordait à la CGT.**

Pour faciliter l'emploi et faire connaître leurs droits aux salariés, la fédération CGT du Commerce et des Services a créé des outils numériques innovants :

- JAIDESDROITS.FR**, un serious game en ligne pour connaître les obligations nées de la convention collective de l'embauche à la rupture du contrat.
- MONCONTRATENPOCHE.FR**, un site qui permet d'établir le contrat des assistantes maternelles en ligne et de l'imprimer directement.
- SAP.CGT.FR**, un site dédié aux métiers de l'emploi familial.

REVENDEICATIONS :

La CGT demande un véritable statut de salarié et le droit à une Sécurité sociale professionnelle pour un véritable ensemble de droits opposables et transférables d'un employeur à l'autre :

- Droit à un emploi correctement rémunéré
- Droit à un véritable déroulement de carrière avec la création de passerelles vers le milieu associatif ou les services publics.
- Maintien des droits pour le calcul de la retraite pendant les périodes chômées
- Droit à la représentation et à l'activité syndicale.

Les élections professionnelles vont être l'occasion de faire vivre les revendications des salariés que porte la CGT et de conquérir de nouveaux droits pour ces millions de salariés qui en sont dépourvus ou qui n'en ont pas connaissance lorsque ces derniers existent.

Des avancées notables ont déjà été gagnées grâce à l'action syndicale, notamment :

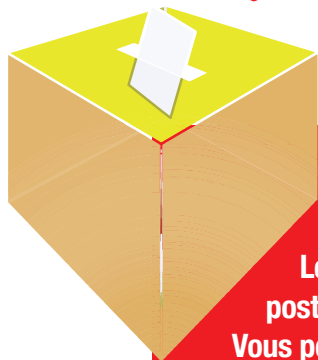
Une grille conventionnelle de classifications et de salaires applicables depuis le 1^{er} avril 2016.

Un accord sur la santé au travail en cours de signature qui permettra à terme de faire bénéficier l'ensemble des salariés du particulier employeur d'un suivi médical.



VOTE

MODE D'EMPLOI



COMMENT VOTER ?

Le vote se fait par voie postale ou électronique !

Vous pouvez donc en toute tranquillité voter de chez vous avec une enveloppe ou un ordinateur.

Par voie postale

Vous allez recevoir en septembre prochain un courrier qui vous informera de votre inscription. En novembre 2016, vous recevrez votre matériel de vote : un bulletin de vote avec le nom des syndicats qui se présentent.

Sur le bulletin de vote, cochez « la CGT », votre syndicat.

Ne cochez qu'un seul syndicat sinon votre vote sera nul.

Il ne vous reste qu'à mettre le bulletin dans l'enveloppe (pas besoin d'affranchir). Et de glisser celle-ci dans une boîte aux lettres.

Par Internet

Avec le matériel de vote reçu par courrier en novembre figurera un code électeur.

Il s'agit ensuite de se connecter dès le 28 novembre 2016 (premier jour de l'élection) sur l'espace de vote (ce dernier élément sera précisé dans les documents qui vous seront envoyés).

Pour être inscrit/e sur les listes électorales et pouvoir participer au scrutin, il faut :

- Au mois de décembre 2015, être salarié d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employé à domicile.
- Avoir 16 ans révolus.
- Être bien inscrit sur les listes électorales du scrutin. Elles sont constituées spécifiquement pour ce scrutin et n'ont aucun lien avec celles destinées aux élections politiques.
- Et cela quelle que soit votre nationalité.



commerce
distribution
services
**la
cgt**

**CAMPAGNE
INFO-DROITS**

**SALARIES DU PARTICULIER EMPLOYEUR
ET ASSISTANTES MATERNELLES**